

mérité ainsi que tous les membres de la dite Association, au zèle actif et à la généreuse libéralité desquels nous devons, après Dieu, de si nombreuses et si grandes œuvres heureusement accomplies. Si le passé est un gage de l'avenir, il est assurément permis d'attendre de plus grandes choses encore. Et Nous, qui voyons clairement à la fois et la droiture de vos projets et la pureté de vos intentions, Nous entretenons l'espoir presque certain de voir votre Société, que Dieu bénit et que les hommes encouragent, progresser rapidement, comme vous le souhaitez. Ce progrès, vous l'obtiendrez d'autant plus vite et plus abondamment, que vous vous tiendrez attachés de plus près à la fin de votre Société, qui est uniquement et exclusivement d'appliquer toute votre activité au bien de vos compatriotes, qui demeurent dans les limites du Dominion du Canada. Nous vous recommandons expressément et Nous vous enjoignons de vous attacher parfaitement à cette fin, non seulement dans le but de pourvoir au plus grand bien de vos compatriotes, mais aussi afin que votre zèle ne soit jamais la cause d'aucune difficulté ni d'aucune offense et qu'il procède et se développe dans un accord unanime avec l'action des deux œuvres générales de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, très précieuses auxiliaires dont l'Eglise catholique reçoit de si puissants secours pour l'accomplissement de sa divine mission. En attendant, ne doutant aucunement de vous voir correspondre pleinement à cette attente de Notre part, Nous Nous joignons à vous, dans l'effusion de Notre âme, pour souhaiter ardemment que votre société s'accroisse tous les jours. Bien plus, Nous Nous réjouissons que ces présentes Nous donnent l'occasion de demander pour la diffusion de votre Association, les secours de la charité à tous les principaux de vos compatriotes, qui doivent avoir grandement à cœur les progrès de la religion non moins que le bien de la patrie. Nous transmettons cette exhortation, avant tout et par-dessus tout, à vos vénérables frères dans la charge épiscopale, sachant bien que leur aide est particulièrement souhaitable et efficace. Leur approbation et leur direction seront immédiatement suivies du zèle efficace du clergé, et de la

générosité divine Pro des biens d faire des b qu'on Nou la faveur d sera comm le Saint-Si être fait u accomplies ment de l donc et c comme vot tinelli, car ment, afin vernement sentes que dans l'arch permanent ciété, avec suprême s la Société, à qui revie promouvoir puisque, se conseil de de la Soci lance duq qu'elle re général, N l'on doit cette élect lique. C'es sident dev dont la lis voyée à R Société. N